

# Aveugles

*Il y a des faits tellement insupportables qu'une des réponses les plus immédiates est de les ignorer, alors même qu'ils crèvent les yeux, qu'ils ne quittent pas notre champ de vision. On a vu le peuple allemand, dans son immense majorité, réagir ainsi face au monde concentrationnaire nazi et à ses victimes : les Juifs étaient devenus des voisins « absents », les camps avaient disparu de l'horizon conscient.*

*Toutes proportions gardées — inutile de se donner des frissons à bon marché : la Suisse vit des tragédies à sa mesure — on peut se demander si notre pays n'est pas en train de vivre un de ces phénomènes d'oubli collectif.*

*Une annonce publicitaire du Parti libéral genevois proclame les vertus de l'économie suisse : les chômeurs ne forment que 0,5 % des travailleurs contre un taux de 1,7 en Suède ou de 4,8 en Allemagne... Même son de cloche dans un article du « Monde » à l'occasion des élections nationales...*

*Et personne pour crier à l'imposture. Personne, ou si peu de réactions dans des cercles restreints, pour se préoccuper de ces 130 000 travailleurs étrangers auxquels la Suisse ne peut plus fournir de travail, et qu'elle a renvoyés chez eux après des années de « bons et loyaux services », sans la moindre indemnité de chômage. Ces 130 000 chômeurs, dans leur village sicilien ou castillan, sont des chômeurs de l'économie suisse.*

*Et surtout notre ignorance volontaire s'étend à ceux pour lesquels le chômage et un nouveau déracinement ne sont encore, pour quelques mois, qu'une menace.*

*« La Brèche », dans son numéro 124, livre à l'examen des militants trotskistes, un document impitoyable sur la situation des travailleurs étrangers en Suisse. Sans grandes phrases, sans dénonciation abstraite, deux travailleurs sociaux disent la vie quotidienne des immigrés depuis le début de la crise. « ... la peur d'être sans travail, la peur d'être*

*sans salaire, puisque tous les immigrés n'ont pas le droit d'être assurés à l'assurance-chômage, c'est très angoissant pour eux. Ils se plient à des conditions que peut-être, une année plus tôt, ils n'auraient jamais acceptées. Mais leur situation de famille ne leur permet pas de ne pas travailler. »*

*Il y a les enfants, qui s'intègrent difficilement au système scolaire suisse et pour lesquels on craint un nouveau départ à zéro. Lorsque l'on se rencontre, le « ça va » traditionnel est remplacé par « tu as du travail ? ». « Bon, on a vécu un moment d'espoir, mais maintenant, la réalité nous montre que c'est fini. »*

*C'est dans un constat de ce genre que réside la mise en cause la plus fondamentale de notre système économique et social.*

*Etre chômeur est insupportable, l'être dans un pays étranger double la souffrance, fait de vous une personne menacée sur deux fronts. On licencie d'abord ceux qui furent les plus actifs dans la défense des droits des travailleurs ou ceux qui aujourd'hui sont malades (« Etre malade, c'est une faiblesse que les patrons n'acceptent pas »).*

*Cette souffrance, cette angoisse, chaque Suisse la devine chez son voisin, son collègue de travail, mais elle disparaît aussitôt dans un aveuglement devenu routinier. Il est vrai que les départs des étrangers réduits à des chiffres rassurent des xénophobes ; il est vrai qu'il faut du courage pour voir vraiment derrière les statistiques, des hommes, des femmes et des enfants, et tirer de cette « lucidité » les conséquences qui s'imposent ; il est vrai que pour les Suisses les plus menacés, chaque départ est une chance supplémentaire d'échapper au chômage et permet d'échanger sa peur contre la misère des autres ; mais il est vrai aussi que le mouvement ouvrier n'a jamais lancé d'offensive victorieuse en oubliant, en sacrifiant, un travailleur sur six.*

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
N° 340 27 novembre 1975  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Defley

# 340

## Comblent d'urgence le vide des statistiques

Le paradoxe était connu depuis longtemps : la Suisse, pays des banques et de la précision, restait un des Etats industriels les plus sous-développés en matière de statistiques nationales. Le paradoxe était connu, mais il prend une dimension tout autre, très inquiétante, en ces mois où les difficultés économiques imposeraient de pouvoir, non seulement faire le compte avec précision de la situation (chômage), mais aussi d'engager sur des bases solides un plan de redressement à court, moyen et long terme.

Entrer dans plus de détails, c'est découvrir à chaque pas des vides béants, un « flou » dont on saisit parfaitement qu'il fait l'affaire depuis longtemps des adversaires du changement. Pas de comptabilité nationale... et l'effort à ce chapitre n'est, semble-t-il pas prêt d'être repris (avec tous les alibis imaginables, dont le moins souvent agité n'est pas le manque de personnel) ! Une loi sur les statistiques qui date de plus d'un siècle... et dont la révision n'est pas même classée parmi les urgences fédérales !

On n'en finirait pas de souligner des carences, toutes plus graves les unes que les autres, et qui se traduisent notamment année après année par des blancs impressionnants dans les comptes rendus des experts européens de l'OCDE, par l'impossibilité, à la plupart des chapitres importants de l'économie et de la vie sociale, de tenir des comparaisons valables avec nos voisins.

Dès l'abord, il s'agit bien sûr de fonder la réflexion à ce sujet sur le plan politique. Ce sous-développement n'est pas un hasard. Si des statistiques bien tenues et solidement structurées peuvent être un instrument incomparable de gestion, leur manque laisse manifestement les coudées franches aux groupes de pression qui se partagent le pouvoir. A cela s'ajoute que la mise sur pied d'un système statistique exige une certaine transparence de l'industrie privée notamment, transpa-

rence dont on est loin, tant le confidentialisme est encore une des constantes du développement dans notre pays.

Mais, dira-t-on, n'a-t-on pas accumulé tout de même quantité de données depuis des années,

---

*Dans son arrêté relatif à l'organisation de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat arrête notamment à l'article premier (13 janvier 1971) :*

*L'Office de statistique a pour mission de normaliser le recueil des informations et de faciliter le traitement et l'interprétation des statistiques utiles à l'ensemble des départements. Il est notamment chargé des tâches suivantes :*

— *l'analyse systématique du contenu, de la forme et des liaisons fonctionnelles des principaux fichiers de l'administration cantonale, y compris l'ordre judiciaire ;*

— *le dépouillement et l'analyse d'informations brutes, le rassemblement des statistiques existantes dans les services de l'administration cantonale, dans les publications démographiques, économiques et sociales ;*

— *l'élaboration de recherches particulières ou complémentaires dans le but d'obtenir des éléments, non disponibles actuellement, nécessaires à la prise de décisions du Conseil d'Etat et des départements ;*

— *les regroupements éventuel de personnes s'occupant d'études fondées sur des statistiques ;*

— *les mesures de coordination relatives au traitement des informations, à la recherche et à la prospective ;*

— *l'exécution des études d'intérêt public confiées, et éventuellement rémunérées, par d'autres administrations publiques ou organisations privées.*

---

aux niveaux fédéral, cantonal, communal ou universitaire de Genève à Schaffhouse ? Certes, mais ces données sont rarement devenues des informations... Le recueil pragmatique et la production

éparpillée de chiffres bruts en provenance de multiples sources ne répond pas à la notion de système ; par système, on entendra ici un ensemble cohérent et ordonné de concepts et de relations, qui rendront plus facile et plus utile l'étude de la réalité sociale, économique et culturelle, dans l'espace et dans le temps.

On voit aisément que l'existence d'un tel système conditionne l'exploitation des données recueillies. La notion de système implique une structure. Or il n'y a pas (encore ?) une statistique structurée en Suisse ; il existe des statistiques parcellaires, juxtaposées, discontinues, souvent non coordonnées (doublets et triplets), parfois fondées sur des critères désuets, en retard sur les événements, donc inadéquates. Il y a des contenus, il faudrait d'abord un contenant logique !

On a assez dit que, au niveau international, une harmonisation de la statistique se faisait de plus en plus nécessaire. A plus forte raison doit-on admettre que l'élaboration d'un système d'information est indispensable dans un Etat organisé comme la Suisse ; c'est la condition « sine qua non », le directeur de l'Office de statistique vaudois, Pierre Gilliand, l'a souvent rappelé, de saisie, de traitement et de production des chiffres bruts :

— « comparables et interprétables pour l'ensemble helvétique et ses parties, les cantons et les communes »,

— « utilisables pour les administrations et les entreprises publiques ou privées »,

— « aptes à être pris en considération par les autorités politiques pour forger des décisions ».

On l'a vu, les résistances à une telle organisation existent ; et elles ne sont nullement négligeables puisqu'elles ont abouti à l'état de sous-développement dans lequel se trouve notre pays aujourd'hui. On peut cependant là, toujours avec Pierre Gilliand, revenir à des définitions plus générales et souligner que « l'instrument statistique doit rester d'abord au service de la gestion économique et sociale » pour un office public spécialisé en la matière. Ce sur la base d'un constat relatif-

vement simple et qui pourrait être une base de travail : « en tout cas, la statistique a un avantage : elle se fonde sur des faits observables et quantifiables ; par des procédés ingénieux, on parvient même à quantifier certains aspects qualitatifs et à les introduire dans des modèles d'analyse ; mais c'est aussitôt souligner que les disciplines de l'économie, de la sociologie, de la démographie, ne peuvent pas se passer de critères de valeurs ; cette porte ouverte à la subjectivité n'exclut point les mesures objectives dans les domaines que l'on appellera de préférence « économétrie », « sociométrie », « démométrie » ; la statistique ne supprime pas l'intuition et le bon sens ; au contraire, elle les stimule ; elle prépare le jugement ; et comme il est impossible d'empêcher toute interférence entre faits et valeurs, la statistique requiert de toute évidence rigueur et honnêteté intellectuelle » (voir aussi l'annexe ci-contre).

Veçons-en maintenant au plan d'urgence !

Plus un office cantonal s'intègre au système fédéral en l'utilisant pleinement, plus il pourra s'occuper des particularismes de son canton et de ses régions. Si la tâche d'organisateur des principales données et de fournisseur des informations de base est du ressort fédéral, le canton peut utiliser les séries statistiques, les valoriser par des analyses, par des recherches ponctuelles et par un effort d'interprétation. Il pourrait ainsi mieux satisfaire les besoins considérables d'informations cohérentes et la demande d'apports statistiques adaptés aux nécessités de la décision et du passage à l'application pratique.

La définition d'un système d'information statistique et l'établissement d'un programme de travaux relève du niveau fédéral, du Bureau fédéral de statistique en premier lieu, dans la perspective de coordination internationale. La mise en place d'un réseau cohérent est urgente ; sinon, on assistera à la multiplication des opérations statistiques, car la pression des besoins régionaux suscite des forces centrifuges, particulièrement marquées dans le système décentralisé de la Confédération

helvétique. Il y a un défi, qu'il faut relever, par un investissement en hommes : un effort spécial, en raison précisément de la conjoncture économique défavorable, doit être fourni. Il serait sérieux d'adopter à cet égard une stratégie à long terme ; la première phase serait de constituer une équipe fortement motivée d'une dizaine de personnes qui, à plein temps et en contact étroit avec les milieux intéressés, mettraient sur pied, dans le délai de deux ans, le système d'information statistique indispensable !

## ANNEXE

### Définitions

*En introduction au rapport (paru en août 1974) intitulé « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888 - 1970 - 2000 », Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, situait brièvement le sens et l'utilité de la « statistique ». Ci-dessous quelques extraits de ce texte, en guise de points de repères pour le travail qui reste à faire dans ce domaine tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal <sup>1</sup>:*

*« La statistique, dont le sens et l'utilité sont souvent mal compris, n'est pas un but en soi. Elle est un moyen utilisé pour connaître et comprendre, pour atteindre des fins. Moyen de connaissance scientifique, elle débouche sur la préparation des décisions, et donc sur des applications pratiques ». Or à tous les niveaux, les difficultés de gestion de notre société se sont accrues :*

*« Parmi les faits, objets de connaissance par une*

<sup>1</sup> Entre temps a paru au même Office de statistiques vaudois, parmi d'autres opuscules, un travail (août 1975) intitulé « Autorités vaudoises, 1803-1974 » qui illustre de façon étonnante le pouvoir de suggestion des statistiques, et qui en tout cas donne une première image précise du « quadrillage bourgeois » de l'officialité vaudoise dont nous avons récemment relevé l'importance à propos de l'élection du socialiste Morier-Genoud au Conseil des Etats.

*appréhension qualitative (intuition, jugement) et quantitative (la méthode statistique et les techniques informatiques) figure l'infrastructure (habitat, voies de circulation, lieux de travail, etc...). Cette infrastructure matérielle est animée par la population qui, avec ses caractéristiques, est l'objet, le centre et la fin de l'action socio-politique. La population tend à un but global ; on peut le définir, quoique en termes vagues, comme la prospérité et le bien-être physique et psychique dans un système équilibré. C'est le but que fixe la Constitution fédérale de la Suisse dans ses articles 2 et 31 bis.*

*« Ce but global peut être précisé en définissant des buts sectoriels ou objectifs : ainsi, l'instruction, le bien-être matériel, la satisfaction intellectuelle dans l'occupation de son temps et de ses loisirs, la santé, la sécurité publique, la protection de la sphère privée et, au sens large, la collaboration internationale. Ce sont là encore des aspirations.*

*« Par quel moyen y parvenir ? En définissant des politiques structurelles et conjoncturelles de l'enseignement, de l'emploi, du logement, de l'appareil économique considéré dans ses secteurs d'activité et selon les régions, de santé et d'hygiène, de mesures de prévoyance sociale et d'assistance, de justice et police, etc...*

*« Ces politiques sont des moyens pour atteindre des objectifs fixés. Elles deviennent vraiment concrètes et prennent un contenu dans la mesure où elles sont alimentées par des actions correctrices ou transformatrices. (...)*

*« Les options économiques ne sont pas dissociables des aspirations psycho-sociales. Les options sociales ne sont pas dissociables de l'état de l'économie, de l'importance des ressources disponibles ou prévisibles et des contraintes qu'elles engendrent.*

*« Cela suppose une confrontation des objectifs, l'établissement des priorités parmi les besoins bien compris de la population, et une coordination qui amène à redéfinir les moyens et les politiques par un « processus en boucle ».*

## Le chocolat, instrument de relance?

*Malgré toutes les grandes proclamations de Rambouillet et les plus modestes rappels au bon ordre libéral émis par le GATT, le protectionnisme fait à nouveau des ravages. L'esprit des négociations commerciales multilatérales du style Kennedy-Round a été balayé par le vent de la crise dans les pays industrialisés. Partout s'élèvent des obstacles non tarifaires aux échanges, quand ce ne sont pas des barrières douanières auparavant abaissées.*

*L'intégration économique européenne, non encore fondée sur une véritable entente politique, ne résiste pas davantage à la résurgence des égoïsmes nationaux que les engagements moins formels pris à l'échelle internationale, et notamment vis-à-vis du tiers monde.*

*Et la Suisse dans tout cela? Notre pays, qui combine traditionnellement un libéralisme très large en matière d'échanges industriels et une politique agricole strictement protectionniste, n'échappe pas au mouvement actuel de renaissance du nationalisme économique. Certes, la Division du commerce ne semble pas disposée à envisager le fallacieux secours du protectionnisme pour tous les blessés de la crise (horlogerie, chaussures, textiles).*

*Mais elle a fait tout de même récemment un premier pas, qui pourrait bien s'avérer par la suite un dangereux précédent, en préparant la loi sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés.*

Cette loi, qui vient en votation populaire le 7 décembre prochain, n'a pas connu jusqu'ici grande célébrité. Dans l'esprit de ses protagonistes, elle n'aurait même jamais dû sortir des couloirs ni de Bruxelles, où son principe a été ancré dans un protocole annexé au Traité d'association Suisse-CEE, ni de Berne, où elle a été plutôt discrètement préparée, puis hâtivement discutée aux Chambres l'an dernier.

### Le bâton dans la fourmilière

Tout se serait passé pour le mieux, entre organisations véritablement intéressées, si la maison Denner, avec son style politico-publicitaire particulier, n'avait mis une fois de plus le bâton dans la fourmilière; elle a donc lancé le référendum. Les groupements de consommateurs ont suivi, et se retrouvent d'ailleurs quasiment seuls pour préconiser le rejet de la loi par le peuple le 7 décembre.

L'opposition à la loi se fonde principalement sur le fait suivant: les montants que la loi autoriserait à prélever sous forme de suppléments de prix à l'importation de certains produits alimentaires (chocolat, aliments pour enfants, biscuits, etc.) seraient « restitués » sous forme de subventions à l'exportation de produits correspondants fabriqués en Suisse.

En clair, les droits de douane réintroduits sur les chocolats danois par exemple (actuellement importés librement en raison de l'adhésion suisse à l'AELE) serviront à payer les contributions à Nestlé, Suchard ou Lindt pour leurs exportations vers les pays et continents où ils n'ont pas installé de filiales. A l'unité, l'affaire semble minime: huit centimes de prélèvement à l'entrée de chaque tablette de chocolat fabriquée à l'étranger, cinq à six centimes de prime à la sortie. Il n'y a là ni de quoi bloquer une éventuelle invasion du marché suisse par les chocolats étrangers (qui représentent à peine un dixième de la consommation

suisse), ni de quoi relancer efficacement les ventes de chocolat suisse à l'étranger (où il se vend couramment près du double du produit indigène). Il y a de quoi en revanche alimenter les caisses de certaines sociétés alimentaires suisses, qui toucheront selon les calculs officiels environ 6,5 millions de francs à titre de subventions; pour cela, elles devront simplement annoncer les quantités exportées, sans avoir l'obligation de mettre les consommateurs des pays importateurs au bénéfice d'un abaissement de prix correspondant.

### Jouer sur un mot

On ne saurait s'étonner dès lors de la passion mise par les sociétés affiliées à Chocosuisse et à la Biscofa (cartels du chocolat et du biscuit) à soutenir la loi sur les produits agricoles transformés. On comprend moins en revanche l'appui que cette loi trouve dans les milieux paysans — sinon à cause de l'adjectif « agricole » habilement glissé dans le titre de la loi; car, avec ou sans loi, l'écoulement de la production indigène est assuré, par une forme ou une autre de prise en charge obligatoire (les fabriques de chocolat doivent, par exemple, utiliser la poudre de lait indigène à raison des 4/5 de la quantité travaillée).

### Sainte alliance

Et on comprend encore plus mal la réaction de l'Union syndicale suisse, laquelle, sous l'influence de la fédération concernée (FCTA), est revenue sur son opposition de principe à la loi, opposition clairement affirmée lors de la procédure de consultation au printemps de l'an dernier. La sainte alliance industrialiste patrons-ouvriers d'une même branche se manifeste dans le cas particulier avec une rigueur qui disqualifie, pour l'occasion en tout cas, le mouvement ouvrier — et coopératif — comme mouvement de défense des consommateurs.

Le message qui accompagnait la loi ne disait pas un mot de l'emploi dans l'industrie alimentaire suisse.

Aujourd'hui, on feint de croire à la relance du secteur par le nouveau régime d'importation et d'exportation que veut instituer la loi.

On parle de licenciements, alors que, ces dernières années, l'industrie concernée a systématiquement poussé l'automatisation de la production ; on craint des fermetures d'usines en Suisse, en oubliant de préciser que les multinationales du type Nestlé ou Suchard n'ont pas attendu de subir le fameux « handicap des matières premières » pour installer leurs filiales à l'étranger, et notamment à l'intérieur du Marché commun.

### L'alibi

On cite toujours le chocolat, alors que d'autres produits alimentaires fabriqués seront de suite ajoutés à la liste des bénéficiaires du nouveau régime commercial. Et pourquoi pas des produits non alimentaires ? Après tout, toutes les branches de l'industrie suisse d'exportation souffrent des mêmes handicaps qui entravent leur capacité de concurrence : surévaluation du franc suisse, niveau élevé des salaires, coût record des produits agricoles de base indigènes, etc.

Avec son indiscutable nécessité, la relance a déjà trop souvent servi d'alibi. Il ne faudrait pas qu'en son nom la Suisse se range parmi les nations protectionnistes, avec la bénédiction des producteurs, agricoles et industriels, salariés ou non — le tout aux frais des consommateurs.

#### 1976, DÉJÀ !

Inutile d'insister, bien sûr, sur l'importance de cette échéance de fin d'année pour la poursuite du travail de « Domaine public » !

1975-1976 sera probablement un cap particulièrement difficile à doubler : partout, dans les difficultés actuelles, les budgets se resserrent...

Nous comptons cependant fermement sur la fidélité des abonnés actuels à notre hebdomadaire (tous ceux dont l'abonnement est échu à la fin de l'année ont du reste reçu une missive ad hoc la semaine dernière).

N.B. - Comme chaque année, notre formule d'abonnement-cadeau est valable : 60 francs pour régler à la fois votre dû pour 1976 et pour offrir DP au destinataire de votre choix.

## Le choix d'Olten

Groupe d'Olten, réunion annuelle à Gstaad. Au départ, nous étions 22... Nous étions « les vingt-deux »... Sortis de la Société suisse des écrivains, parce que son président avait signé la traduction française — améliorée, si l'on peut dire ! — du « Petit Livre rouge de la Défense civile », dans lequel les intellectuels en général, les écrivains en particulier, étaient présentés comme des éléments suspects, communisants, volontiers subversifs, etc. Et qu'il paraissait impossible d'obtenir de la Société même un communiqué mettant les choses au point, prenant ses distances...

### Des écrivains vivants

Aujourd'hui, nous sommes plus de cent — vingt-quatre nouveaux membres admis à Gstaad le mois passé. Et si, voici quatre ans, le plaisir était entre autres de rencontrer Max Frisch, et Diggelmann, et Bichsel, et Steiner et d'autres « Prominenten » étonnamment ouverts et fraternels — aujourd'hui qu'ils viennent moins, plaisir à rencontrer un grand nombre de jeunes écrivains parfaitement inconnus pour la plupart, mais *vivants*, occupés de choses importantes et non pas presque exclusivement d'érotisme ou de querelles causées, il faut bien le dire, par le « nombrilcentrisme » aigu de telle ou telle « célébrité ». Par exemple Geerek, qui s'est vu l'objet d'un procès pour écrits « blasphématoires », parce qu'il avait imaginé un Christ au XX<sup>e</sup> siècle, non pas crucifié, mais écrasé par une auto le long de l'autoroute, asphyxié par des gaz d'autos, etc. !

### Deux lettres bienvenues

Cette année, le Groupe se trouve en face de deux lettres, somme toute bienvenues, parce qu'elles ont permis de reprendre conscience des « motivations » qui ont présidé à la fondation du Groupe. Car au cours des années, les préoccupations pro-

fessionnelles (surtout chez les écrivains suisses-allemands, dont bien quelques-uns vivent de leur activité, alors que chez les Romands, depuis la mort de Landry, et mis à part peut-être Philippe Jaccottet, on ne compte guère d'écrivains « de métier ») — les questions professionnelles, c'est-à-dire les droits d'auteur, l'institution d'une assurance-vieillesse, etc., ont pris une importance de plus en plus grande, ce qui est bien compréhensible.

Première lettre d'un membre du comité de la Société suisse des écrivains, Alfred Häsler, l'excellent auteur de « Das Boot ist voll » (traduction en français de Philippe Schwed), consacré à la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés et tout particulièrement des Juifs pendant la dernière guerre mondiale — demandant au Groupe d'Olten de rejoindre la SSE, maintenant que celle-ci s'est rajeunie.

### La suggestion de Pro Helvetia

Seconde lettre de Pro Helvetia, qui soutient de ses subsides les deux associations — 50 000 francs pour le Groupe d'Olten ; 150 000 pour la SSE — allant implicitement dans le même sens : pour des raisons d'efficacité et d'économie, fondre les deux associations en une seule, avec un seul secrétariat.

Je disais que ces deux lettres m'ont paru les bienvenues : quoiqu'en principe, je déplore la tendance à l'éclatement, à la « groupusculte », dans le cas particulier, elles ont permis au Groupe de reprendre conscience de ses raisons, qui sont idéologiques : travailler en tant qu'écrivains à l'édification d'une société plus juste, plus humaine — « socialiste », c'est le mot qui nous a paru le propre à exprimer ces aspirations et que nous avons inscrits dans nos statuts.

J. C.

# Le prix du retour à la nature dans les résidences secondaires

Résidences secondaires : la formule a longtemps désigné un des privilèges bourgeois les plus typiques, celui de pouvoir, tout en restant dans ses propres murs, échapper à l'agitation urbaine au moindre congé. Puis la propriété de « résidences secondaires » s'est quelque peu répandue dans des couches de la population plus diverses. Aujourd'hui, les difficultés économiques aidant, les résidences secondaires combinent les attraits du « retour à la nature », pour le citadin aisé bien sûr, et ceux du placement à long terme (le terrain se fait rare en ville ; le coût des vacances est réparti ainsi sur une longue période) ; il paraît évident d'autre part que l'industrie de la construction a tout à gagner à un recyclage partiel dans ce genre de travaux. D'où, en relation avec le dépeuplement des campagnes, avec la mise sur pied d'une politique efficace d'aménagement du territoire, l'actualité inévitable des questions posées par le développement de ce type d'habitations.

On voit les avantages dont jouissent les heureux propriétaires. Qu'en est-il des communes qui les accueillent ? Trouvent-elles un bénéfice, matériel et psychologique à la visite plus ou moins régu-

lière de ces habitants, citadins pour la plupart, bien rarement concernés par la vie de la région ? Il faut revenir ici aux expériences jurassiennes (voir aussi DP 332, L'exemple des militants francs-montagnards : prendre en main le développement régional). Là, l'augmentation du nombre des résidences secondaires a été tel, et si rapide ces dernières années, qu'il a provoqué la naissance de mouvements populaires d'opposition ; sur la lancée de ceux-ci, l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a mené à bien une enquête<sup>1</sup> qui permet de fixer un certain nombre de points de repères significatifs pour l'ensemble du pays. Il n'est pas question, dans ces colonnes, de donner un compte rendu global de cette étude ; mais un aperçu, si fragmentaire qu'il soit, sera déjà révélateur de la nécessité urgente d'une réflexion approfondie sur ce sujet. Les définitions tout d'abord. Par « résidence secondaire », entendons les anciennes fermes, les anciennes et nouvelles constructions (maisons d'habitation devenues vacantes et maisons de vacances ou chalets nouvellement bâtis) et les caravanes immobilisées.

Parvenir à un diagnostic exploitable, c'était circonscrire nettement les objectifs de l'enquête.

<sup>1</sup> Enquête menée par Gabriel Nussbaumer, sociologue. Voir « Les Intérêts du Jura », bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, N° 9, sept. 1975 (case postale 344, 2740 Moutier).

L'ADIJ se proposant de venir en aide aux communes, l'entreprise devait permettre de déterminer la forme de l'appui envisageable. D'où les objectifs suivants :

- « a) recueillir des données objectives sur l'implantation géographique, la densité, le nombre, la nature et l'occupation des résidences secondaires ;
- b) connaître les difficultés des communes ainsi que les avantages qu'elles retirent de l'implantation de résidences secondaires sur leur territoire ;
- c) connaître le degré d'organisation des communes en matière de gestion foncière et fiscale des résidences secondaires ;
- d) répondre à la question suivante : quelle politique poursuivent les autorités communales en matière de résidences secondaires ? »

Il fallait vérifier notamment si, pour les collectivités locales, les charges occasionnées par les résidences secondaires (infrastructure, aménagement) étaient ou non supérieures à ce qu'elles retirent de leur implantation. C'est le chapitre qui semble le plus délicat, au regard de la législation fiscale et foncière actuelle, celui sur lequel on insistera avec le plus de profit. Qu'on ne s'attende cependant pas, au vu de la complexité des données, à une conclusion péremptoire : c'est d'indications qu'il s'agit !

Étaient plus directement concernées par le questionnaire mis au point les 133 communes des districts francophones de l'ancien Jura bernois (Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier, La Neuveville, Porrentruy) ; les enquêteurs, de la fin du mois de février de cette année au mois de mai avaient reçu 108 réponses, dont 100 finalement à prendre en considération après soustraction des communes n'ayant pas de résidences secondaires, soit une proportion telle que l'enquête devenait représentative de la réalité jurassienne.

Passons aux résultats ! En ce qui concerne les charges, une commune sur dix seulement déclare participer financièrement à la mise en place d'une infrastructure destinée aux résidences secondaires ; mais il faut admettre, bien sûr, que toutes les

## Les communes jurassiennes<sup>2</sup>, suivant le nombre et le genre de leurs résidences secondaires

Nombre de résidences secondaires	0	1-5	6-10	11-30	31-50	51-100	+100	Total
<i>Genre</i>								
Anciennes fermes	39	59	6	3	—	—	—	107
Anciennes constructions	31	51	15	5	4	1	—	107
Nouvelles constructions	27	38	18	14	6	4	—	107
Caravanes immobilisées	74	23	2	3	—	4	1	107
Total (communes)	7	25	21	29	11	11	3	107
%	6,5	23,3	19,6	27,1	10,2	10,2	2,8	100

<sup>2</sup> Sur le total des 107 communes ayant répondu au questionnaire de l'ADIJ.

communes prennent sur elles indirectement l'aménagement des routes et divers services, car les vacanciers bénéficient de l'infrastructure existante. Plus largement, il s'agissait de comparer les recettes (impôt foncier, somme perçue dans le cadre du partage d'impôt intercommunal, voire intercantonal, revenus de la taxe de séjour ; en moyenne, une résidence secondaire rapportait 150 francs annuellement à chaque commune jurassienne) et les dépenses annoncées ; dans ce domaine strictement financier, une constatation, nuancée par la diversité des situations et des cas : les avantages financiers sont supérieurs aux charges pour la majorité des communes, mais ce bénéfice est en définitive extrêmement minime (moins de 100 francs par an et par résidence).

Il fallait aller plus loin que ce diagnostic-là ! La question « Quels sont les effets néfastes dus à l'existence de résidences secondaires sur le territoire de votre commune » allait apporter quelques utiles précisions au long de 37 réponses détaillées. Au premier plan, de loin, la suppression de logements pour les autochtones, puis les atteintes au site et aux paysages ainsi qu'aux cultures, à la vie locale (conflits avec la population du lieu, transgression des coutumes, etc.), augmentation des charges communales. A l'autre extrême, une quinzaine de communes déclarent retirer des avantages des résidences, et d'abord le développement du commerce local (souvent minimisé par les enquêtés) puis l'essor du tourisme (64 % des communes déclarent ne retirer aucun avantage de l'implantation des résidences). Plus significatif encore : « Huit communes sur cent pensent que les avantages retirés des résidences secondaires sont supérieurs aux inconvénients, c'est peu. Vingt-six sur cent disent que les deux aspects du phénomène se compensent, et le tiers pense que les inconvénients sont plus nombreux. Un dernier tiers ne donne pas de réponse ou est sans opinion. » (les effets hautement bénéfiques pour les communes sont quasi inexistantes pour la plus grande partie d'entre elles).

Voilà des indices qui imposent à l'évidence de

repenser toute une politique d'aménagement et du logement !

L'ADIJ, quant à elle, dans un document de base devant servir à prolonger la réflexion sur ce sujet, constate notamment d'abord que

— la loi ne permet pas de faire la distinction entre les modes d'utilisation des bâtiments à vendre, de donner un rang préférentiel aux acquéreurs locaux, et cela au détriment des autres Confédérés ;

— la situation économique incite, oblige même, à placer ses économies dans la pierre ;

— les communes n'ont pas, ou ne connaissent pas, les moyens pour se faire payer en retour les nombreuses prestations qu'elles offrent aux rési-

## ANNEXE

### Les méandres de l'imposition

*Le 16 avril dernier, la Direction de l'agriculture du canton de Berne répondait à un postulat interpellant l'exécutif de l'ancien canton sur les mesures à prendre contre la spéculation sur les anciennes fermes. Retenons le chapitre concernant l'imposition des résidences secondaires qui montrera bien à quel point la question est encore en friche...*

*Les spécialistes de l'Administration bernoise précisent donc notamment :*

*« Il est incontestable que les résidences secondaires représentent une charge pour l'infrastructure d'une commune. Or, l'imposition des biens-fonds basée uniquement sur leur valeur cadastrale et sur leur rendement ne permet généralement pas de couvrir les frais qu'ils occasionnent précisément sur le plan de l'infrastructure.*

*Alors que l'habitant résidant durablement dans la commune est taxé sur la totalité de sa fortune et de ses revenus, le propriétaire d'une résidence secondaire ne doit payer — d'après la réglementation actuelle — que les impôts fonciers selon l'estimation cadastrale, le plus souvent très modeste, et d'après le rendement. Les prix d'amateurs*

dents secondaires, sans que ceux-ci payent d'impôts ;

— ce qui pour le citoyen est plein de rêve et de qualités n'est souvent, pour le villageois, que tas de pierres impossible à aménager.

D'où de nombreuses propositions, tendant par exemple à la création d'une fondation « ayant pour but de gérer un fonds immobilier jurassien pouvant intervenir comme acquéreur sur le marché et faire concurrence aux acquéreurs « étrangers » ; d'où la nécessité d'un travail d'information et de sensibilisation du public à ce problème, du renouvellement des politiques communales et cantonale de développement local en donnant la priorité à la rénovation. Ce n'est qu'un début !

*payés par certains acheteurs sont favorisés par notre législation fiscale en ce sens que, si le bâtiment agricole acheté est situé dans le reste du territoire communal, seule la valeur d'utilisation et considérée et imposée comme fortune, même si le domaine agricole en question a été payé trois fois plus cher ou davantage encore.*

*En son postulat du 26 septembre 1973, M. Leu, conseiller aux Etats, a invité le Conseil fédéral à examiner l'opportunité d'édicter — sur la base de l'article 46, alinéa 2, de la Constitution fédérale, concernant la double imposition — une loi qui donnerait, au canton où se trouve la résidence secondaire, le droit d'imposer une part équitable du revenu et de la fortune mobilière du propriétaire de cette résidence secondaire. Le postulat a été accepté le 12 mars 1974.*

*(...) Les discussions qui se sont engagées au sujet de la loi sur l'aménagement du territoire montrent que divers milieux de la population ne sont pas disposés à admettre, d'emblée, des interventions touchant à leur liberté d'action en matière de biens-fonds, même lorsqu'elles sont de bien moindre portée que celles dont il est question dans ce texte. »*

*Pas trop d'initiatives officielles à attendre donc ! Reste l'entraide régionale (coopératives, etc.).*

## Une autre information

Toute une littérature, qu'elle tienne de la presse d'opinion ou d'information, échappe aux habitués des kiosques « alémaniques » ou romands. C'est que ses rédacteurs ont délibérément renoncé à lui donner l'aspect traditionnel du « journal » pour inventorier d'autres formes, qui vont du tract occasionnel à la brochure plus ou moins régulière, mais échappant de toute façon aux réseaux de distribution consacrés (ces « notes » fourniraient, au total, la substance de périodiques originaux fort copieux !).

Cette presse-là, à la fois parce qu'elle ne sacrifie pas aux impératifs de la publication traditionnelle (mise en page, périodicité, etc.), mais aussi parce qu'elle ignore les canons reçus de la pseudo-objectivité pour prendre souvent une allure polémique, pose des problèmes de crédibilité. Il n'est que de voir le peu de place que lui accorde la presse traditionnelle pour s'en convaincre (toutes les rédactions du pays sont inondées, « Domaine public » également, de tels textes).

### Une évolution

Or il faut admettre que les principaux groupements qui signent (lorsqu'ils les signent...) ces centaines de pages mensuelles ont largement modifié, depuis des années, leur façon de travailler. Si les développements et les commentaires sont toujours largement « orientés » (l'essentiel est alors de distinguer les sources avec précision), les faits rapportés, eux, sont maintenant de plus en plus précis et crédibles, alimentés qu'ils sont par des spécialistes compétents, alimentés qu'ils sont de nouvelles en provenance directe des régions concernées par des canaux qui ne conservent à la longue une importance réelle que s'ils répercutent une réalité contrôlable. L'évolution est surtout patente en ce qui concerne une certaine actualité

« étrangère ». A n'en pas douter, il faudra trouver une place pour cette information-là.

En veut-on un exemple ? Le dernier communiqué (20 novembre) de la « Coopération nationale suisse des comités pour la défense des prisonniers politiques au Chili » auquel s'associe à Genève l'« Action places gratuites » et le « Comité Chili » est tout à fait significatif du climat journalistique en question. En voici de larges extraits (adresse pour correspondance, boîte postale 97, 1211 Genève 18) :

### Des faits et des protestations

« Nous protestons énergiquement contre la mesure de dissolution du Comité pour la paix prise par la Junte militaire chilienne et contre la répression toujours plus impitoyable qui sévit au Chili.

» Les milieux les plus divers sont maintenant touchés, ainsi qu'en témoignent les violentes attaques dont ont été victimes depuis quelques semaines le Comité pour la paix, et qui ont abouti à sa dissolution. Cet organisme œcuménique d'aide aux prisonniers politiques ainsi qu'à leurs familles a vu de nombreux de ses collaborateurs, laïcs et prêtres, arrêtés ces derniers jours, ce qui a amené une vive protestation de la part du cardinal Raul Silva Henriquez, archevêque de Santiago, ainsi qu'une réprobation internationale unanime.

» Nous demandons qu'il soit permis au Comité pour la paix de continuer son œuvre humanitaire à l'égard des milliers d'hommes, femmes et enfants victimes de la répression et de la famine à laquelle la Junte militaire a conduit le Chili.

» Nous demandons que des garanties soient données sur la vie et l'intégrité physique de tous ceux qui ont été arrêtés pour des raisons politiques ou simplement humanitaires.

» En particulier, nous demandons des garanties sur la vie de :

1. — Georgina Ocaranza Munoz, secrétaire du Comité pour la paix, 30 ans, arrêtée le 10 septembre 1975 et qui est enceinte de 7 mois.

2. — Rafael Maroto Perez, prêtre, 62 ans, arrêté le 2 novembre 1975.

3. — Gerardo Wheelan, prêtre américain-chilien, accusé d'avoir hébergé un homme recherché par la police.

4. — Sheila Cassidy, doctoresse anglaise, 37 ans, accusée d'avoir soigné un homme blessé, un dirigeant du MIR, au couvent de Notre-Dame, libérée officiellement le 15 novembre et à nouveau détenue le 17 novembre. Il faut remarquer qu'une femme a été tuée lors de l'assaut donné par les forces armées contre le Centre religieux des prêtres columbiens, où logeait Mme Cassidy.

5. — Jaime Gajardo Infante, aumônier de la prison des femmes à Santiago, arrêté avec deux de ses aides, ainsi qu'une visiteuse de prison du Comité pour la paix.

6. — Deux prêtres italiens, Giuseppe Morindeu et Salvatore Angelo Ruzzus, arrêtés ainsi que cinq militants du MIR à Copiapo, le 8 novembre 1975.

7. — Le père Fernando Salas, prêtre catholique et secrétaire exécutif du Comité pour la Paix.

8. — Patricio Cariola, jésuite et représentant direct du cardinal Silva Henriquez, membre du comité directeur du Comité pour la paix.

9. — Le père Daniel Panchot, citoyen américain et membre de l'ordre de la Holy Cross.

10. — José Zalaquett, avocat, 33 ans, juriste du Comité pour la paix, arrêté le 14 novembre.

11. — Enfin, Martin Hernandez Vasquez, dirigeant du MIR et de la Résistance, 30 ans, étudiant en philosophie, marié, un enfant de 4 ans, arrêté le 2 novembre 1975.

» L'arrestation de Martin Hernandez signifie que cet homme est à la merci des tortionnaires de Pinochet et que sa vie court les plus graves dangers. Nous devons obtenir que la haine du régime ne fasse pas encore une victime pour avoir voulu s'opposer à la brutalité et à l'injustice.

» Nous demandons qu'il soit mis fin à la persécution implacable qui sévit contre tous ceux qui, par vocation religieuse, politique ou simplement démocratique, ont pu aider ceux qui luttent contre un régime sanguinaire. »